

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 12

Artikel: A lire : égalité et différence

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Swissair

Déléguée nommée

Swissair a récemment créé un poste de déléguée aux questions féminines et y a nommé Béatrice Pfister, qui avait entre autres déjà participé à l'élaboration du projet de bureau cantonal de la condition féminine à Berne. A l'échelle mondiale, les femmes représentent 35 % des effectifs de la compagnie, elles accomplissent 32 % des heures de travail et touchent 25 % de la masse salariale. B. Pfister a du pain sur la planche, mais elle compte pouvoir s'appuyer sur l'exemple de Delta Air Lines et de SAS, deux compagnies avec lesquelles SR collabore, puisqu'aux Etats-Unis un quota a été introduit en faveur des femmes et que la Suède pratique une politique d'égalité en matière d'emploi.

Bureau de l'égalité

Précieux vade-mecum

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes vient de publier une brochure intitulée *Promotion de la femme, une promesse à tenir*, vade-mecum pour la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

une promesse à tenir



Vade-mecum pour l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail

hommes dans le monde du travail. Cette publication s'adresse aux entreprises et administrations, aux associations de personnel et aux syndicats, mais aussi aux femmes elles-mêmes, et indique tout un éventail de mesures de promo-

tion de la femme. Des conseils concrets et pratiques incitent toutes les personnes concernées à s'engager activement en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle.

« Dans ce processus, le monde du travail revêt une importance cruciale. En effet, la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'activité professionnelle est une condition primordiale dont découle l'égalité dans d'autres domaines de la vie », relève le conseiller fédéral Flavio Cotti dans son avant-propos. La brochure est une contribution concrète visant à encourager l'application du principe de l'égalité des chances dans le monde du travail.

On peut se procurer la brochure à l'adresse suivante : Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes, CP 5653, 3001 Berne, tél. (031) 61 68 43.

A lire

Egalité et différence

(pbs) — Une fois de plus, la Nouvelle Société helvétique, qui va fêter son 75e anniversaire, consacre son annuaire à la situation des femmes.* Une vingtaine d'entre elles — dont Jacqueline Berenstein-Wavre et Martine Chaponnière — ont participé à l'élaboration de cet annuaire, édité par la politologue Tjanh-Huyen Ballmer-Cao. Que ces études soient consacrées à analyser les changements survenus depuis quelque vingt ans dans la condition de la femme ou soient tournées vers l'avenir, toutes montrent que les aspirations des femmes s'articulent autour de deux revendications, qui ne sont contradictoires qu'en apparence : celle de la concrétisation de l'égalité des droits et des chances inscrite dans la Constitution fédérale, et celle de la reconnaissance de la différence : que les femmes puissent apporter leur propre vision de la politique et de la culture et ne soient plus contraintes de se plier au système créé et depuis toujours dominé unilatéralement par les hommes.

* *Les Femmes et la Suisse en Evolution*, Sauerländer Verlag, Aarau.

En bref

- **Les centres d'accueil pour femmes battues** annoncent avoir reçu dans leurs dix maisons, l'année passée, 714 femmes, accompagnées de 612 enfants. Les séjours ont duré en moyenne 26 jours et demi ; ils s'allongent du fait de la pénurie de logements. 37 % des victimes de violences retournent auprès de leur mari ou ami.
- **Le gouvernement d'Appenzell Rhodes Intérieures** vient d'envoyer au Grand Conseil un message relatif à l'éventuelle introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes lors de la prochaine landsgemeinde. Etudes faites, la place de la Landsgemeinde à Appenzell est assez grande pour recevoir aussi les femmes. Au lieu de l'arme qui sert de

passerport aux hommes, elles exhiberaient un coupon détachable de la convocation à la Landsgemeinde.

- **Les chercheuses suisses**, et en particulier celles qui travaillent sur des projets féministes, se heurtent généralement à des difficultés pour faire financer leurs recherches. L'Association Femmes Féminisme Recherche vient d'éditer à leur intention une précieuse brochure qui leur indique la marche à suivre et les ficelles à tirer pour obtenir des fonds.

Leitfaden zur Finanzierung von Frauenforschung und Projekten der feministischen Wissenschaft. Cette brochure, rédigée par Gabriella Matefi, s'obtient à l'adresse suivante : Verein Feministische Wissenschaft, Klosterparkgässli 8, 5430 Wettingen.

Droits des travailleuses

Touche pas à ma maman !

(ib) — Après le capotage de la loi sur l'assurance maternité et le flou qui règne dans ce domaine, la FTMH remet les choses au point. Elle a édité une brochure sur le thème « Travail et maternité toute la vérité » et qui se présente comme un mode d'emploi bienvenu.

Des dispositions concernant la protection des femmes enceintes et le congé de maternité se trouvent en partie dans le Code des obligations et sont complétées souvent dans les conventions collectives ; la manière dont on est assuré dépend donc souvent de la branche dans laquelle on travaille, sachant que dans plusieurs cantons, c'est la fonction publique qui offre la couverture la plus décente.

Sur un mode gai et dans le style d'une bande dessinée, Léa, l'héroïne, nous conte sa grossesse, et comment elle décide de continuer de travailler. Une manière d'apprendre qu'elle est sous protection pendant ce temps et les seize semaines qui suivent l'accouchement ; qu'elle peut demander une activité moins fatigante et qu'avec son bébé elle aura au moins huit semaines de congé maternité selon le CO, et plus selon son entreprise peut-être. La loi sur le travail a aussi pensé à elle, lui accordant le droit de pauses-bébé pour allaiter



par exemple et interdisant un travail trop lourd et des heures supplémentaires. La jeune mère, qui décide finalement de ne pas recommencer à travailler, apprendra qu'elle peut donner son congé pour une date se situant après le congé-maternité payé. Une disposition prévue aussi dans la loi sur le travail et que toutes les futures mères qui donnent leur congé avant d'accoucher ignorent. Même sans reprendre le travail, elles ont droit à ce congé maternité. La brochure se termine sur les revendications du syndicat. D'une grande simplicité de consultation, elle rendra service aux femmes concernées. Cette réalisation entre dans le cadre d'une campagne de la FTMH prévue l'année prochaine tout particulièrement à l'intention des femmes.